



attac

LE COURRIEL D'INFORMATION

n°116 – Mardi 07 mars 2000.

ACCUSONS. AGISSONS.

Dans ce numéro

- 1- Nous accusons (appel à signatures)
- 2- Exception américaine à l'OMC (suite)
- 3- Sauvons nos marchés !
- 4- La logique noire...
- 5- Rendez-vous avec ATTAC.

En bref...

N'oubliez pas de signer et de faire signer l'appel de Bangkok dans tous les pays : <http://attac.org/fra/asso/doc/doc12fr.htm> . Du global au local d'autres actions sont à l'honneur cette semaine. Contre l'UNICE, le « porte-parole des entreprises en Europe » (Lire Nous accusons) ou pour les marchés et les marchands de proximité (Lire Sauvons nos marchés !). Mme Fontaine, Présidente du Parlement européen répond à l'auteur d'un article qui paraissait il y a quelques semaines dans le Courriel d'information (Lire Exception américaine à l'OMC). Le pétrole ne souille pas que la façade atlantique française.... et les logiques des grandes compagnies vont à l'encontre des êtres vivants. En France l'Etat répare mais ne prépare pas de réelles solutions pour empêcher que cela ne se reproduise (Lire La logique noire...)

Nous accusons (appel à signatures)

Comme vous le savez sans doute, l'UNICE (Union des Confédérations Industrielles et d'Employeurs d'Europe) organise un "European Business Summit" * à Bruxelles du 9 au 11 juin 2000.

Nous estimons que derrière le slogan officiel de cette activité : "Innovation et Créativité" se cache un agenda beaucoup plus archaïque, que l'UNICE a défini dans un document du 1er octobre 1999, les "Priorités de l'UNICE", adressées à la nouvelle Commission Européenne.

Vous trouverez ci-joint un texte d'appel à la tenue d'un "contre-sommet" en juin 2000. Nous serions heureux de prendre connaissance de vos commentaires et remarques.

Si ce projet d'un "contre-sommet" vous semble digne d'intérêt, nous vous invitons à signer l'appel.

Nous restons à votre disposition pour toute précision ultérieure et vous prions de recevoir nos meilleures salutations

Jürg Schuppisser (AP)

Association pour la paix - 103 rue Potagère -
1210 Bruxelles - tel : 02 / 223 35 33 fax : 02 /
223 39 82

E-mail : associationpaix@freegates.be

Daniel Spoel (Attac Belgique)

belgium@attac.org

Priorités de l'UNICE (version FR très bientôt)

<http://attac.org/fra/libe/doc/unice.htm>

NOUS ACCUSONS

Les 9, 10 et 11 juin 2000, lors d'un "Sommet européen des Affaires", l'UNICE, fédération patronale européenne, présentera en fait ses priorités à la nouvelle Commission européenne. Exigeant une employabilité tous azimuts en l'opposant à ce qu'elle appelle la "sur-protection" des salariés, l'UNICE poursuit son travail de sape contre les droits sociaux et les garanties collectives et son offensive idéologique en faveur de la marchandisation de la protection sociale. Nous appelons à l'occasion de ce sommet à tenir d'un contre-sommet de ceux d'«en bas». Une solidarité basée sur le refus de voir dignité et



attac

libres choix des gens soumis au diktat du "tout économique" se développe entre monde du travail, chômeurs, précaires et usagers-consommateurs : il y a urgence et possibilité d'unifier les résistances aux attaques contre la cohésion sociale.

Nous accusons les multinationales, holdings et spéculateurs financiers d'atteintes aux droits de l'homme, d'irresponsabilité devant l'humanité et d'abus de pouvoir vis-à-vis des libertés fondamentales et des institutions démocratiques.

Malgré les prétentions arrogantes, le bilan n'est pas, dix années après la chute du Mur, «globalement positif». La course au profit, la logique spéculative et son objectif de rendement maximal à court terme soumettent de plus en plus les activités humaines à des dogmes à l'opposé des aspirations de sociétés soucieuses de cohésion sociale et travaillant au développement durable. A titre d'exemples :

- Les risques alimentaires se développent par manque des précautions les plus élémentaires.

- Les contrôles sont basés uniquement sur les principes de traçabilité sans être accompagnés de garanties sur la qualité des produits, comme l'ont montré récemment les crises de la dioxine et de la vache folle. - - - Les accidents ou catastrophes écologiques de plus en plus nombreux résultent du transport de marchandises circulant en "flux tendu" dans des camions conduits par des chauffeurs soumis à un stress inimaginable ou dans des vieux rafiots navigants sous pavillon de complaisance, avec des équipages surexploités.

- Les attaques contre les libertés syndicales se multiplient dans les entreprises ainsi que les zones de non droit qui vont de pair avec l'emploi de main-d'oeuvre clandestine.

- Les privatisations et diminutions de moyens alloués aux services publics, loin de rimer avec efficacité, mettent en danger vie et santé, comme l'ont montré en 1999 l'accident ferroviaire de Londres et en 2000 l'incapacité des services de santé britanniques de répondre à l'épidémie de grippe.

Nous accusons aussi ces mêmes acteurs économiques :

1- de vouloir soumettre les membres de la Commission européenne à leur contrôle et à leurs objectifs.

2- de vouloir réduire au minimum les systèmes de protection sociale existant dans les pays de l'Union européenne.

3- d'organiser le dumping social et les délocalisations d'entreprises, encourageant ainsi la concurrence entre pays et régions et favorisant de ce fait le développement de la xénophobie et du racisme, aliments de choix des partis fascistes et d'extrême droite.

4- de manipuler les dirigeants politiques et les peuples des pays d'Europe centrale et orientale candidats à l'adhésion à l'Union Européenne en les utilisant pour faire pression sur les conditions de travail dans les pays membres.

Des enjeux sociaux essentiels sont en péril. Les principes de solidarité sociale seront-ils sacrifiés au profit des fonds de pensions, des soins de santé et des structures éducatives privés ? Les gouvernements vont-ils s'incliner devant l'idéologie de la liberté absolue d'entreprendre et du «moins d'Etat» ? Les responsables politiques vont-ils laisser le monde être transformé en marchandise ? Nous rejetons cette perspective et exigeons que l'Europe change d'orientation, qu'elle adopte une logique de solidarité, où l'économie soit enfin mise au service du bien-être social et non l'inverse.

Au moment où l'UNICE intensifie sa politique de chantage à la compétitivité, nous appelons les mouvements, syndicats, réseaux, citoyens :

- à se rassembler dans un contre-sommet de celles et ceux "d'en bas", - à interpeller avec force les élus et les gouvernements au sujet de leurs responsabilités et de leurs engagements, - à définir ensemble les priorités qui empêcheront la restauration d'un capitalisme du 19ème siècle.

signatures

Exception américaine à l'OMC (suite)

Un point de vue de Madame Nicole FONTAINE, Présidente du Parlement européen.

Au mois de décembre 1999, l'ORD, Office de Règlement des Différents de l'OMC, a reconnu la légitimité de l'application de la section 301 du Trade Act américain dans les relations multilatérales de l'OMC. Je me suis permis d'adresser 2 courriers sur ce sujet, l'un à Pascal LAMY et l'autre à Nicole FONTAINE. Madame FONTAINE m'a envoyé la réponse que je publie ci-après car elle me paraît apporter des éléments intéressants sur les relations Parlement - Commission et sur les options de



attac

Madame FONTAINE qui devrait réserver un accueil favorable aux interrogations futures que nous pourrions lui adresser.

Jean François Druhen Charnaux, membre d'ATTAC. journal@attac.org
Suite de l'article « Exception américaine à l'OMC » paru dans le Courriel n°105

Monsieur,

Je vous remercie de votre courrier électronique du 10 janvier 2000, ainsi que de la copie de la lettre que vous avez adressée à Monsieur Pascal Lamy, Commissaire européen, au sujet de la position de la Commission européenne suite aux sanctions commerciales que les Etats-Unis ont prises envers la Communauté européenne, après le refus de la Commission de lever l'interdiction d'importation du bouf aux hormones, entre autres. Comme vous le précisez, ces sanctions ont été prises dans le cadre du règlement de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) qui renvoie aux dispositions des législations nationales, en l'occurrence à l'article 301 du Trade Act américain. Dans ce cadre, vous vous indignez du fait que c'est à l'état condamné d'apporter la preuve de sa bonne foi et donc de l'absence de justification des sanctions prises à son encontre.

Par la même occasion, vous demandez au Parlement européen de faire entendre sa voix lors des négociations sur le cycle du millénaire au sujet duquel j'ai manifesté mon souci de voir l'Europe résister face à l'hégémonie américaine.

D'une manière générale, je puis vous informer que les négociations de Seattle ont été menées par la Commission européenne sur un mandat précis du Conseil, conformément à l'article 300 du Traité sur l'Union européenne. De plus, comme en dispose l'article 97 du Règlement du Parlement européen, la commission compétente en son sein veille à ce que le Parlement européen soit pleinement informé par la Commission européenne, au besoin sur une base confidentielle, de ses recommandations concernant le mandat de négociation. A tout moment, le Parlement peut adopter des recommandations en demandant qu'elles soient prises en considération avant la conclusion de l'accord international, car le Parlement est amené à se prononcer sur l'accord suivant la procédure de l'avis conforme.

Dans le rapport de Monsieur Konrad Schwaiger, adopté par le Parlement européen le 18 novembre 1999 sur "la communication de la Commission au Conseil et au Parlement

européen sur l'approche de l'Union européenne en vue du cycle du millénaire de l'Organisation mondiale du commerce", le Parlement européen a souhaité que le Conseil et la Commission entretiennent un dialogue approfondi auquel le Parlement doit être pleinement associé, même avec les organisations non gouvernementales, afin d'améliorer la perception des objectifs poursuivis à la négociation.

Je puis vous assurer que je veillerai à ce que le Parlement utilise pleinement l'ensemble des prérogatives que lui confèrent les Traités lors des négociations sur le cycle du millénaire qui vont durer trois ans.

À propos des négociations de Seattle, le Parlement européen a défendu une agriculture naturelle.

Il a demandé aux négociateurs et à la délégation du Parlement européen, que l'Union européenne assure le maintien du modèle agricole européen. La réforme de la Politique agricole commune a réorienté l'agriculture vers des productions extensives et je pense que l'Europe a besoin des grands céréaliers, mais dans le même temps elle a besoin d'exploitations familiales qui assurent la pérennité du monde rural.

Par ailleurs, le Parlement européen s'est félicité de la position de l'Union européenne qui entend faire explicitement figurer dans le règlement de l'OMC le principe de précaution et, pour répondre plus précisément à la question sur le mode de sanction dans le règlement de l'OMC, je puis vous informer que le Parlement s'est clairement prononcé, dans l'article 9 de sa résolution votée suite au rapport de Monsieur Schwaiger, en faveur du renversement de la charge de la preuve dans le cadre de l'autorisation ou de l'interdiction à l'exportation des denrées alimentaires, d'aliments pour animaux ou d'additifs.

Le Parlement européen rejoint ainsi votre position sur ce sujet.

Plus généralement, le Parlement européen demande que l'Union européenne s'efforce, dans le cadre de l'OMC, "d'assurer des services respectueux des citoyens". Il est convaincu qu'il faut inclure d'autres services dans les négociations, mais en tenant compte des sensibilités de l'opinion dans les services d'intérêt public qui ont été reconnus par le Traité d'Amsterdam. La libéralisation ultérieure qui découlera d'une éventuelle conclusion des négociations ne doit pas affecter le droit des États à déterminer les rôles respectifs des



attac

secteurs privés et publics dans la fourniture de services, comme la santé par exemple.

J'espère que ce courrier auquel je joins le rapport de Monsieur Schwaiger, vous éclairera sur les idées directrices du Parlement européen dans le domaine du commerce mondial.

En vous en souhaitant bonne réception, je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Nicole FONTAINE

Sauvons nos marchés !

"Agir par la consommation et agir pour consommer autrement" me semblent des attitudes essentielles et absolument complémentaires de nos actions de fond :

1. Nous sous-estimons souvent le pouvoir dans notre porte-monnaie. C'est pourtant un moyen de dire non à certaines pratiques et d'en soutenir d'autres, pour finalement rendre un peu moins "alternatives" des initiatives économiques intéressantes.

2. Parallèlement à la mobilisation pour une mondialisation recentrée sur l'homme, n'est-il pas essentiel que chacun(e) reste vigilant sur ce qu'il/elle fait de son argent et questionne ses propres modes de fonctionnement et de consommation...?

3. La consommation constitue un angle d'attaque plus accessible que les sujets de fond d'ATTAC (taxation des transactions financières, paradis fiscaux, etc.) pour certains publics qui se sentent dépassés par la mondialisation et l'économie de façon générale. C'est aussi un moyen de commencer à agir très concrètement au quotidien et de se réapproprié une part de décision.

A l'initiative d'ATTAC Macon, nous lançons une action pétition pour les marchés de proximité menacés par une nouvelle législation.

A partir du 16 mai 2000, les vendeurs sur les marchés de plein air français devront appliquer de nouvelles "règles d'hygiène des produits alimentaires remis directement aux consommateurs". Celles-ci comprennent des normes de température très strictes qui nécessitent des équipements très onéreux, risquant de compromettre l'avenir des producteurs-vendeurs sur nos marchés.

Sauvons nos marchés !

Une directive européenne transposée en droit français (directive européenne du 14 juin 1993 et arrêté français du 9 mai 1995) fixe de nouvelles exigences relatives à l'hygiène sur les marchés. A partir du 16 mai 2000, les vendeurs sur les marchés de plein air français devront appliquer de nouvelles " règles d'hygiène des produits alimentaires remis directement aux consommateurs ". Celles-ci comprennent des normes de température très strictes qui nécessitent des équipements très onéreux, risquant de compromettre l'avenir des producteurs-vendeurs sur nos marchés.

Nous sommes conscients de la nécessité des mesures d'hygiène. Cependant, les normes de température imposées portent atteinte à l'originalité, la diversité et l'authenticité des vrais produits de terroir.

(De plus, la fiabilité de ce système de protection n'est pas garantie. La production agricole industrialisée a montré ses carences : listéria dans la charcuterie, dioxine dans le poulet, recours aux hormones pour la viande bovine, sels nitrités dans la charcuterie, OGM (organismes génétiquement modifiés) dans les pâtisseries...)

Les marchés de proximité sont et doivent rester des lieux de plaisir et de convivialité.

Les marchés populaires répondent à un besoin. Ils assurent la diversité sociale. En offrant une alternative à la grande distribution, ils constituent les éléments d'un véritable choix de consommation. Les consommateurs sont séduits par les produits agricoles, et sont sensibles à la proximité de leur origine. Le contact personnalisé avec le producteur les rassure.

Soutenir les marchés de proximité, c'est aussi la volonté de :

- préserver le goût et la qualité gustative de nos aliments
- résister à l'uniformisation de nos campagnes et de notre alimentation
- assurer un commerce équitable
- oeuvrer pour un développement durable
- maintenir le lien social

Aussi, nous réclamons la pérennisation des marchés locaux et nous demandons :

- la préservation et l'entretien des marchés existants
- des mesures d'accompagnement pour les petits commerçants.

Protégeons les vendeurs sur les marchés communaux ! OUI à l'hygiène, mais pas avec des normes racket !



attac

N'hésitez pas à mobiliser les commerçants sur les marchés, souvent déjà résignés et qui se réjouissent qu'on s'intéresse à eux. (On peut aussi les encourager à se fédérer un peu plus !)

ATTAC95 centralisera l'ensemble des pétitions pour les remettre officiellement.

ATTENTION : merci à chaque groupe local de regrouper les pétitions, de compter les signatures et de nous envoyer l'ensemble pour fin avril.

Pour plus d'info : Véronique Gallais
ActionConsommation.attac95@attac.org

La logique noire...

1-
La Coordination des collectifs marée noire du littoral atlantique (Lorient, Nantes, Quimper, Vannes, Vendée)

Communiqué DE PRESSE

Les moyens débloqués par le gouvernement et certaines des mesures arrêtées à Nantes le 28 février démontrent que l'action des citoyens peut être entendue. Par exemple, l'annonce d'achat de deux nouveaux remorqueurs ainsi que l'analyse prévue des déficiences du plan POLMAR répondent à nos exigences... Mais, on est encore bien loin de l'attente des Collectifs.

Les Collectifs Marée Noire du littoral atlantique constatent que beaucoup de mesures restent générales et lointaines. En particulier, ils estiment que le montant des fonds concernant la marée noire n'apparaît pas clairement, il est noyé avec les fonds destinés aux conséquences de la tempête.

La marée noire n'est pas une intempérie, ni une fatalité. C'est une catastrophe due à une entreprise qui cherche seulement à assurer ses profits quels que soient les risques. Total-Fina est donc le responsable de la catastrophe. Total-Fina doit reconnaître sa responsabilité et payer la totalité des dommages et réparations.

En ce sens, la Coordination des Collectifs déplore que le gouvernement ne propose pas d'inscrire dans la législation la responsabilité illimitée des donneurs d'ordre. Il est du devoir de l'État français de poursuivre les responsables dans la perspective d'indemnisation. Il lui incombe aussi dans l'immédiat d'assurer la protection et le soutien des secteurs concernés. Il est aussi de sa responsabilité de faire assurer au plus vite le pompage de l'Erika.

Enfin, la Coordination des Collectifs s'inquiète de l'absence de mesures immédiates et contraignantes pour le contrôle et la sécurité du transport maritime. Le renvoi au niveau européen ne peut suffire. Des décisions françaises doivent être prises.

D'autre part, la cargaison de l'Erika est toxique même si des incertitudes persistent sur son niveau de nocivité. Il n'est que temps que les services de l'État fassent preuve d'une réelle transparence. Des analyses contradictoires doivent permettre de déterminer enfin la nature exacte du produit transporté. Le suivi médical des bénévoles doit s'instaurer d'urgence compte tenu des informations recueillies par la Coordination.

La semaine dernière, 39 pétroliers ont dégazé en face de nos côtes, 3 seulement ont été identifiés. Cela confirme l'urgence des mesures de contrôle, de réglementation draconienne et de poursuite des contrevenants qu'exige la Coordination des collectifs anti-marée noire du littoral atlantique.

2- TRANSREDES DETRUIT LES ECOSYSTEMES BOLIVIENS

Les entreprises Shell et Enron sont mondialement connues pour les campagnes destructives qui ont accompagné toute leur histoire. Ainsi, tandis qu'au début du siècle ils finançaient la guerre entre le Paraguay et la Bolivie pour dominer les réserves du Chaco, ils se sont aujourd'hui unis pour tirer bénéfice de tous les hydrocarbures qui sont transportés en Bolivie.

Durant le mois de février, l'entreprise TRANSREDES a été dénoncée par des résidents qui vivent dans différents écosystèmes de Bolivie.

Déversement de pétrole dans le Desaguadero.

Au soir du dimanche 30 janvier, on découvrit la rupture de l'oléoduc Sica-Sica Arica dans la rivière Desaguadero.

32 heures, ce fut le temps que mit TRANSREDES pour arrêter cet écoulement.

Pendant tout ce temps et dans les jours qui suivirent, TRANSREDES commit de graves négligences qui doivent être sanctionnées par les Autorités Compétentes du Milieu Ambient, pour



attac

peu que celles ci aient réellement quelques compétences:

1. TRANSREDES n'a pas prévenu la population affectée par la rupture, laissant le pétrole envahir les canaux d'irrigation, touchant les pâturages et les cultures de fèves et de luzerne de beaucoup de populations.

2. TRANSREDES essaya d'arrêter le déversement avec une technologie bon marché du style filets de poulaillers avec des joncs, qui furent directement responsables de l'arrivée du pétrole aux lacs Uru-uru et Poopón en affectant plus de 200 km de rivière.

3. TRANSREDES a systématiquement menti à l'opinion publique en niant la rupture de l'oléoduc et en minimisant les volumes de pétrole répandus.

4. Comme le déclara un représentant de la Central Unie du Choro dans un forum organisé par le Foro Orureño de Medio Ambiente y Desarrollo : "Nous voulons la justice. Un de nos compagnons se trouve dans la prison de San Pedro pour avoir tué deux pariguanas, pourquoi n'y mettent-ils pas maintenant le président de TRANSREDES qui a tué des centaines d'oiseaux, de poissons et a détérioré notre milieu de vie?"

Illégalités dans la construction du Gazoduc à Cuiabá.

Le 11 février, les Promoteurs du Milieu Ambient des Communautés Chiquitanas, affectés par la construction du Gazoduc à Cuiabá ont dénoncé:

- La détérioration des chemins communaux qui rend difficile le transit à bicyclette et le non-respect de la convention pour la remise en état des chemins.

- Le cabinet conseil Dames&Moore n'est pas venu aux réunions planifiées par les communautés.

- Le campement de Santa Fe de l'entreprise continue à ne pas réaliser de traitement de résidus.

D'autre part, ils ont dénoncé l'utilisation malintentionnée de photos des habitants des communautés dans le rapport présenté par le Gas Oriente Boliviano.

Red Alerta Petrolera (Réseau d'Alerte Pétrolifère)
Fevrier.2000

Traduction Corinne Gassie pour le Courriel d'information coordintrad@attac.org

Vous avez rendez-vous avec ATTAC

D'ici au prochain numéro du Courriel d'information voici quelques rendez-vous d'ATTAC et de ses groupes locaux auxquels vous pouvez participer. Pour plus d'information, n'hésitez pas à consulter notre calendrier <<http://attac.org/fra/cale>>

- Mardi : NANTES – AUVERS SUR OISE – DRAGUIGNAN – GRENOBLE – ROUEN – PARIS 11 – ARRAS – CACHAN – AVIGNON – AJACCIO – PARIS 15 – ANGOULEME – SALON DE PROVENCE
- Mercredi : NANTES – ROANNE – MARSEILLE – PARIS13 – NIORT – PARIS NORD OUEST – AJACCIO – GRENOBLE – TOULOUSE
- Jeudi : ROANNE – CHELLES – MARSEILLE – AUBENAS – INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES D'AIX – PARIS 13 – BRIOUDE – AJACCIO – LANNION – ORLEANS
- Vendredi : ROANNE – ANGERS – VALENCE – QUIMPERLE – ARRAS – ST DIE – SAINT NOLF – MONTMELIAN – AJACCIO - MARSEILLE